

REGLEMENT – MAGINOT TRAIL – 15 JUIN 2025

Règlement – Le Maginot trail du 15 juin 2025

Organisation : Running Trail Thierache de SAINT-MICHEL

Tél : 06.32.19.73.60 ou 06.31.78.36.41 ou 07.87.52.70.63

Mail : running.trail.thierache@gmail.com ou philippe-francoise-ctm@orange.fr

Facebook [RUNNING TRAIL THIERACHE-RTT](#)

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

En raison du contexte, le Pass'sanitaire sera demandé selon les recommandations préfectorales à la date de l'événement.

Epreuve :

Trail 12 Km - 24 Km environ (+588 m soit 29,9 km effort) + [Support Championnat Départemental](#) – 32 km environ (+704 m soit 39,1 km effort) –

Participation : les trails sont ouverts à toute personne, homme ou femme, licencié FFA ou non-licenciés sous réserve de fournir un PPS (Parcours Prévention Santé), délivré depuis le 1^{er} Avril 2024 sur le site pps.athle.fr pour valider leur inscription. Le PPS est un document à renouveler tous les 3 mois.

Pour le 12km, il faut être né en 2009 et avant.

Pour le 24 Km, il faut être au minimum Espoir (né en 2005 et avant).

Pour le 32km, il faut être au minimum Espoir (né en 2005 et avant).

Les participants doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation, avec la responsabilité d'un ou plusieurs bénévoles.

Départ : L'heure du départ est prévue à 8 h 30 pour le trail 32 km et la marche, 9 h 00 pour le trail de 24 Km, et pour le Trail 12 Km à 9 h 30.

Le programme complet est disponible sur le site de l'épreuve :

Arrivée : pas de classement pour la marche.

Classement à la place pour les trails.

Remise des dossards : Le matin de la course dès 7h30.

Semi auto-suffisance : Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Deux postes de ravitaillement pour le 24 Km et 32 km, et un poste pour le 12 Km. Ce poste sera approvisionné en boissons et nourritures à consommer sur place. Seule l'eau plate est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau. Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. L'assistance personnelle est autorisée uniquement sur les postes de ravitaillement officiels à l'exclusion de tous soins médicaux ou paramédicaux personnels qui sont strictement interdits. Il est interdit de se faire accompagner, par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit. Il n'y a plus de gobelets sur les ravitaillements sauf à l'arrivée.

Conditions d'inscription : Dossier obligatoirement complet : fiche d'inscription +

Pour les mineurs :

La personne ou les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un [questionnaire de santé](#) afin de télécharger et remplir ce document spécifique concernant l'[Autorisation parentale](#). Cette autorisation parentale est le seul document à retourner lors de l'inscription. Aucun autre document ne pourra être accepté.

Pour les non licenciés :

☐ [P.P.S](#) => Parcours de Prévention Santé est accepté à la place du certificat médical depuis le 1er septembre 2024.

Pour les licenciés :

Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

FFA Fédération Française d'Athlétisme. (Type : Compétition - Loisir Running - Entreprise)

Remarque :

Toutes autres licences que FFA ne sont donc plus acceptées depuis le 1er septembre 2024.

Acceptation du règlement et de l'éthique de la course : La participation au Maginot Trail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course. Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié. Vous devez garder vos déchets sur vous. Tout coureur qui cherche à tricher sera immédiatement mis hors course. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS :

Marche : pas de limitation.

Les inscriptions seront closes pour chaque course dès que le nombre maximum de coureurs est atteint (dossiers complets). Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

Annulation d'une inscription : Toute annulation d'inscription doit impérativement être faite par email ou par courrier. Toute annulation entraîne 5 euros de frais de dossier. Après le 13 Juin, aucun remboursement ne sera effectué. Aucun échange de dossard n'est possible.

Dossards : Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Un mail sera envoyé à l'aide de l'adresse notée lors de votre inscription permettant de connaître votre numéro de dossards et accompagné d'informations sur la manifestation.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et **doit être visible** en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement (sur l'avant en permanence), visible et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doit pas être modifié ou caché.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, aux salles de soins, de repos, douches. Un cadeau est remis à chaque coureur lors de la remise de son dossard.

Sécurité et assistance médicale : Une assistance médicale sera disposée sur le point d'assistance du parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Le Parcours : Le parcours est à 80% en forêts et sentiers, les chemins seront balisés pour éviter toute erreur de parcours et disponible sur le site « lesportif.com », « cappicardie.free.fr » et « runningtrailhierache.fr ».

Poste de ravitaillement : Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation. Un poste de ravitaillement sera installé à l'arrivée.

Douches : Des douches seront disponibles au niveau du stade.

Pénalisation – disqualification : Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à contrôler le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect de l'ensemble du règlement (respect du site et de l'éthique, assistance ou accompagnement illicite, dossard non-visible sur l'avant en permanence...). Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- Port du dossard non conforme,
- Non passage à un poste de contrôle,
- Utilisation d'un moyen de transport,
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage,
- Non-assistance à un concurrent en difficulté,
- Assistance personnelle en dehors des postes officiels de ravitaillement,
- Non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- Pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- Insultes, impolites ou menaces proférée à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole, refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve.

Les athlètes qui pratiquent le canicross ne seront pas classés.

Modification du parcours ou annulation de la course : En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours. Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser la course ou la marche. Dans ce cas, le comité organisateur s'engage à rembourser la somme de 5 euros pour le 12 km et 10 euros pour le 24km et 15 euros pour le 32km.

Assurance : L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

Classement et récompenses : Un tirage au sort sera effectué à la fin de l'épreuve divers lots (textile, accessoire trail, bons d'achats) seront distribués entre les participants. Sur les trois distances, un classement « scratch », hommes et femmes est établi. Les trois premières et les trois premiers sont récompensés sans contestation possible sur les concurrents.

Droit à l'image : J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et Liberté » n°78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr).

Comportement : Pas de tricherie, ni avant, ni pendant la course :

Respecter :

- Les bénévoles qui, eux aussi participent pour le plaisir.
- Les autres coureurs : pas d'aide matérielle hors des zones prévues
- La population locale qui accueille la course.

Le respect de la nature :

Respecter la faune, la flore, ne rien jeter sur le sol.

Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion irréversible du site.